

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

Mars 2020 - La lettre de l'État dans le Lot

[ÉLECTIONS MUNICIPALES] La préfecture et les sous-préfectures ont reçu 5 211 candidatures

20
élections
municipales
20

Du 10 au 27 février, la préfecture du Lot et les sous-préfectures de Gourdon et Figeac ont reçu les candidats aux élections municipales. Le dépôt de candidature en préfecture est une étape indispensable afin de pouvoir se porter candidat aux élections dans une commune du Lot.

La préfecture du Lot et les sous-préfectures de Figeac et Gourdon ont mobilisé leurs agents afin de recevoir les candidatures du 1er tour des élections municipales.

Durant près de trois semaines, les candidats se sont succédé afin de déposer leur liste ou candidature. Au total, ce sont **5 211 candidatures** qui ont été déposées, dont 1 413 pour les communes de plus de 1 000 habitants, représentant **64 listes**. Ces candidatures sont réparties comme suit : 1 882 pour l'arrondissement de Cahors, 1 727 pour l'arrondissement de Figeac et 1 602 pour l'arrondissement de Gourdon.

La fin du dépôt des listes, jeudi 27 février, à 18h, n'a pas permis à toutes les communes d'avoir au moins un candidat à l'élection, puisque les communes de **Lauzès, Orniac et Sabadèl-Lauzès** sont sans candidat pour le 1er tour des élections. Deux communes n'ont pas suffisamment de candidats : Camburat et Lunegarde. Toutefois, des candidats peuvent encore se déclarer pour le 2e tour des élections, le 22 mars prochain. **Le dépôt de candidature pour le 2e tour est fixé au lundi 16 mars, de 14h à 17h et au mardi 17 mars, de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

À l'issue de ce délai, si aucun candidat ne s'est positionné pour le 2e tour des élections, le préfet désignera des administrateurs qui se chargeront des affaires courantes et procédera à l'organisation de nouvelles élections.

Parmi les candidats déclarés, 42,79 % sont des femmes. Les quatre candidats les plus jeunes ont 18 ans et le candidat le plus âgé a 91 ans. La tranche d'âge la plus représentée est 60-69 ans, avec 28,1 % des candidats.

La liste des candidatures au 1er tour est disponible sur le [site internet des services de l'État dans le Lot](#).

La liste des candidatures au 1er tour des élections municipales, communautaires et métropolitaines est disponible depuis le lundi 2 mars 2020 pour l'ensemble de la France sur le [site du ministère de l'Intérieur](#) et sur la plateforme [www.data.gouv.fr](#).

Michel Prosic, nouveau préfet du Lot



Michel Prosic, nouveau préfet du Lot, a pris ses fonctions le 10 février dernier. À cette occasion, il a [déposé une gerbe au monument aux morts de Cahors](#), place De Gaulle. Il a ainsi pu rencontrer les autorités civiles et militaires du département.

Ses premiers jours dans le Lot ont également été marqués par une [cérémonie d'hommage aux militaires de la Gendarmerie nationale décédés en service en 2019](#). Accompagné des militaires de la Gendarmerie nationale du Lot, à la Caserne d'Ambert, des autorités civiles et militaires, et des personnalités du monde combattant, [il a lu le message du ministre de l'Intérieur, Monsieur Christophe Castaner](#).



Service national universel : engagez-vous !



Vous avez entre 15 et 17 ans ? Déposez votre candidature pour le service national universel, jusqu'au 4 avril : <https://www.snu.gouv.fr/>.

Vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, le Service national universel (SNU) s'adresse alors à vous !

Ce service comporte un séjour de cohésion de deux semaines puis une mission d'intérêt général de 12 jours ou au minimum 84 heures. Vous pourrez poursuivre, si vous le souhaitez, par une période d'engagement de trois mois minimum.

Le département du Lot recrute 50 jeunes. La quinzaine de cohésion se déroule en dehors du département d'origine afin de créer des liens nouveaux, rencontrer des jeunes d'autres territoires et d'autres milieux sociaux. Les trajets et l'hébergement seront entièrement pris en charge, aucun frais ne sera à la charge des familles.

Les élèves du Lot jouent avec les mathématiques



Du **9 au 15 mars 2020**, les écoles, collèges et lycées du Lot participeront à la neuvième édition de la **Semaine des mathématiques**, sous la thématique « **Mettons en scène les mathématiques** ». Cette semaine a pour objectif de montrer à tous les élèves, ainsi qu'à leurs parents, une image actuelle, vivante et attractive des mathématiques.

Cette semaine permettra à chacun de se familiariser avec cette matière, en y ajoutant des aspects culturels, mais également de souligner l'importance des mathématiques dans la formation des citoyens et citoyennes et dans leur vie quotidienne. La variété des métiers dans lesquels les mathématiques jouent un rôle majeur, ainsi que la richesse des liens qu'elles entretiennent avec d'autres disciplines, qu'elles soient scientifiques, techniques ou artistiques, seront mises en évidence.

Cette année, le **réseau CANOPE**, l'**OCCE du Lot**, les **centres pilotes La main à la pâte de Cahors et de Souillac** et l'**Institut de recherches économiques et sociales (IRES)** s'engagent pour proposer au sein du département des actions à conduire auprès des élèves.

Parmi ces actions, ce sont des mallettes de jeux destinées aux élèves de maternelle et de primaire, des activités en lien avec la culture, des énigmes, et un escape game à partir de questions mathématiques organisé dans certaines classes. Enfin, les élèves pourront voir le monde avec des lunettes mathématiques, dont les supports photographiques ont été déclinés sur le Lot.

Les actions de cette semaine sont à retrouver sur le [site internet des services de l'État](#).

77 suspensions administratives du permis de conduire en Février 2020



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Février 2020 :



Chiffres non consolidés



Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés